

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05. 57.B

Zone d'emploi "les
Voûtes" à Fléac -
travaux
d'aménagement :
avenant n° 2 au lot n°
2 " Eclairage public"

LE DOUZE MAI DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Maire de Fléac - 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2011**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-François DAURE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05. 57.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ZONE D'EMPLOI "LES VOUTES" A FLEAC - TRAVAUX D'AMENAGEMENT : AVENANT N° 2 AU
LOT N° 2 " ECLAIRAGE PUBLIC"**

Par délibération n°123 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation par procédure adaptée pour les travaux de requalification de la zone d'emploi « les Voûtes » à Fléac.

La commission d'appel d'offres du 18 novembre 2010 a attribué le lot n°2 «éclairage public» à la société CANA ELEC située à la Pinotière 44 bis route du Grand Maine – 16400 LA COURONNE pour un montant total de 20 656,40 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 pour prendre en compte les modifications suivantes :

- ajout d'un candélabre pour assurer un meilleur éclairage
d'une zone précise : 1 612,73 € HT
- équipement d'un système antivol sur câble1 035,00 € HT

Le montant de l'avenant en plus value est de **2 647,73 € HT**.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 20 avril 2011,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 11 mai 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°2 « éclairage public » au marché de travaux d'aménagement de la zone d'emploi « Les Voûtes » à Fléac, confié à la société CANA ELEC ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant total de 2 647,73 € HT.

Le montant du marché passe de 20 656,40 € HT à 23 304,13 € HT, soit une augmentation de 12,82 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou de son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2312 – sous fonction 90

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 mai 2011

Affiché le :

16 mai 2011